

CONCOURS DE FROMAGES

CONCOURS DE FROMAGES « FROM'IN RHÔNE »

La diversité des fromages fermiers n'est plus à démontrer. On dénombre près de trois cents éleveurs qui transforment leur lait dans le Rhône. Alors pour faire connaître ce savoir-faire, mais surtout pour créer une dynamique entre les producteurs fermiers du département, le Groupement de Défense Sanitaire, la Chambre d'Agriculture, Rhône Conseil élevage, l'Association Caprine du Rhône co-organisent le 23 septembre un concours de fromages fermiers à l'occasion de la foire économique des monts du Lyonnais à Saint-Martin-en-Haut.

« Le concours est une chose, mais nous souhaitons avant tout, rassembler les éleveurs fermiers autour d'un projet commun. Nous n'avons que très peu l'occasion de nous retrouver. Nous souhaitons créer une dynamique autour de la transformation de fromages », note Bruno Grange du groupe fromages du GDS, éleveur caprin et ovin à Saint-André-la-Côte.

Le jury sera composé d'une soixantaine de personnes, dont les membres de l'Union des fromagers Auvergne-Rhône-Alpes présidée par Benoît Charron de la fromagerie Verlainne de Villeurbanne. Ce dernier sera également le parrain de cette première édition de From'in Rhône. Ces palais aguerris et professionnels évalueront chaque fromage dégusté (16 catégories de produits au total). « En effet, le plus important n'est pas le classement, mais bien les commentaires que les produits susciteront. Il n'y a pas de mauvais fromages. Ce concours permettra aux producteurs fermiers de s'établir entre eux de renforcer les liens qui existent avec les fromagers détaillants. Il contribuera également au développement des circuits courts. Nous souhaitons créer une dynamique autour du produit », tient-il à ajouter. Le jury sera également composé de consommateurs et bien sûr d'agriculteurs.



Il est encore temps de s'inscrire que ce soit pour concourir avec ses fromages fermiers ou participer en tant que jury. « Les personnes intéressées doivent soit me contacter, soit Laurent Thomas du GDS », souligne Bruno Grange.

En parallèle du concours et à destination du grand public, les producteurs du département mettront à l'honneur les fromages fermiers du département en proposant des dégustations. Sylvie MORGE du PEP caprin Rhône-Alpes initiera les consommateurs à l'analyse sensorielle. La diversité des fromages fermiers sera mise en lumière grâce à un plateau de fromage géant représentatif du département.

Marie-Cécile Seigle-Buyat - Laurent Thomas.
Pour plus d'informations, Laurent Thomas : 06 84 43 82 73
laurent.thomas@gds69.asso.fr ou Bruno Grange au 06 62 10 25 23

FROM'IN RHÔNE
2018



L'écho Sanitaire

Lettre d'information aux adhérents N° 15 • Juin 2018



EDITORIAL

BVD VERS UN PLAN D'ÉRADICATION NATIONAL



On connaît aujourd'hui les grandes lignes du plan construit collectivement par l'ensemble des régions françaises pour venir à bout de cette maladie aux conséquences économiques graves. Son application ne sera pas immédiate mais on doit s'y préparer davantage encore aujourd'hui.

Ce plan repose sur la connaissance du statut de chaque troupeau de bovins et de différentes mesures à appliquer quand ce statut n'est pas favorable (recherche et abattage rapide des IPI, contrôle avant départ pour vente en élevage ...). Il est probable qu'en région Auvergne Rhône Alpes, le plan se base largement sur la pose de boucles avec prélèvement de cartilage sur les veaux naissants. C'est un système simple et fiable que le Rhône a été le premier en RA à proposer et à partiellement financer depuis 6 ans, aux éleveurs volontaires et aux élevages suivis en plan. Aucun éleveur qui s'y est engagé n'est revenu en arrière

Aujourd'hui environ 180 éleveurs posent ces boucles pour quelques 4500 veaux essentiellement laitiers. On est loin des 47 000 naissances qu'il faudra contrôler à terme dans le Rhône sans parler des 470 veaux que l'on risque de trouver IPI et qu'il faudra éliminer à la source. Se posera bien sûr la question du coût généré par la boucle de prélèvement, les analyses des cartilages, l'élimination des veaux IPI et la gestion du système. Nous réfléchissons collectivement en AURA pour voir comment appliquer les mêmes mesures, maîtriser les coûts et trouver le cas échéant des financements complémentaires pour accompagner un tel programme. Par ailleurs et comme chaque fois que l'on passe du volontaire à l'obligatoire, nos équipes vont devoir être en mesure de surveiller que les choses soient faites en temps et en heure sur l'ensemble des détenteurs bovins du Rhône ce qui nécessitera sans doute de déployer des moyens humains supplémentaires.

Vous recevrez bientôt une communication avec la commande de boucles d'identification, vous incitant à faire le pas des boucles BVD en complément des moyens que vous avez aujourd'hui pour gérer la maladie et protéger votre troupeau (contrôles d'introduction, évaluation immunitaire, vaccination ...).

J'espère que rapidement nous rejoindrons le peloton des pays qui ont éradiqué cette maladie grave (Allemagne, Suisse, Irlande ...) qui coûte 70 euros en moyenne par bovin quand un élevage est touché. On aimerait bien sûr que les choses aillent plus vite mais la concertation est vraiment nécessaire dans un pays où les stratégies étaient jusqu'à présent assez éloignées et où elles semblent quand même converger aujourd'hui. Et puis ne dit-on pas « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin » ...

Gilles MURIGNEUX, Président du GDS du Rhône

EN BREF



L'AGRICULTURE DU RHÔNE S'INVITE DANS LES MONTS DU LYONNAIS. Les 01 et 02 septembre 2018, à Saint Laurent de Chamousset

Venez retrouver les équipes de Farago Rhône et du GDS - section apicole et élevage—sur leur stand.

Le certificat sanitaire doit être retourné au GDS minimum 15 jours avant la manifestation, soit avant le 15 août 2018. Cette année, en plus des analyses IBR et BVD, la Besnoitiose sera systématiquement recherchée en sérologie.

RAPPEL
Prises de sang à réaliser dans les 21 jours précédant le rassemblement (soit à partir du 10 août). Prise en charge financière possible par le GDS : contactez-nous !



FROM'IN RHÔNE 2018

Le Groupement de Défense Sanitaire, la Chambre d'Agriculture, l'Association Caprine du Rhône, Rhône Conseil Elevage co-organisent un concours de fromages fermiers départemental dimanche 23 septembre 2018 à l'occasion de la foire économique des monts du Lyonnais à Saint-Martin-en-Haut.



PROPHYLAXIE PORCINE

La prophylaxie de la maladie d'Aujeszky est obligatoire pour tous les élevages porcins « plein-air » avant le 31 juillet 2018. La recherche du SDRP (Syndrome Dysgénésique et Respiratoire Porcin) est vivement conseillée pour les élevages naisseurs (aides GDS 100%).



PROPHYLAXIE OVINS-CAPRINS

La recherche de la Brucellose est obligatoire et doit être réalisée avant le 15 juillet 2018 : - tous les ans pour les troupeaux non qualifiés en Brucellose ; - tous les cinq ans pour les troupeaux qualifiés en Brucellose ; cette année le dépistage concerne les numéros de cheptel compris entre 69 020 000 et 69 079 999.



COMMANDE DE MÉDICAMENTS POUR LES RUCHES

Pensez à commander vos médicaments contre varroa, afin de pouvoir traiter vos ruches après le retrait des hausses : les bulletins de commande sont disponibles au GDS. Rappel : La délivrance des médicaments étant soumise à réglementation, tout apiculteur ayant commandé des produits de lutte contre varroa recevra une visite obligatoire de la part d'un technicien sanitaire apicole du GDS.



CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Présentes sur une grande partie du territoire, leur installation est inquiétante dans le Rhône. Leurs poils urticants provoquent des réactions allergiques sévères. Farago Rhône vous aide à lutter contre la chenille processionnaire grâce à une solution simple, fiable et écologique.

APICULTURE

CONTINUER LA SURVEILLANCE ET LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

En 2017, 25 observations de frelons asiatiques ont été recensées, dont 11 nids, signant son installation dans tout le Rhône. (voir carte). L'information a été transmise aux mairies et aux apiculteurs des communes concernées et 6 référents frelons sont intervenus pour la recherche des nids. Certains nids ont été détruits par une entreprise de désinsectisation. D'autres, repérés tardivement en fin d'année, étaient déjà vides lors de leur découverte, laissant penser que les futures fondatrices avaient déjà quitté le nid (habituellement courant novembre).

En 2018, il faut rester mobilisés ! Il est indispensable de mener une lutte intensive pour découvrir et détruire les premiers nids avant que l'impact sur les colonies soit visible et que l'invasion ne soit plus maîtrisable. C'est l'affaire de tous !

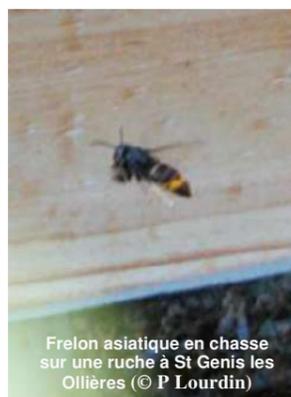
Le frelon asiatique peut être observé à proximité des ruches (il chasse des insectes (dont les abeilles) pour nourrir ses larves) ou en train de butiner des végétaux (lierre, aster). Les nids sont situés le plus souvent dans de grands arbres, à proximité d'un point d'eau, parfois sous une avancée de toit. Perrine Matrat



UNE SUSPICION SUR UN NID OU UN INSECTE ?

Prenez des photos et notez la localisation.

Contactez le GDS ou la FREDON : Fredon Rhône-Alpes : 04 37 43 40 70
frelonasiatique@fredon-rhone-alpes.fr
GDS du Rhône- Section Apicole : 04 78 19 60 60, gds69@gds69.asso.fr
N.B. : de nombreux cas peuvent se résoudre par téléphone ou mail.



Frelon asiatique en chasse sur une ruche à St Genis les Ollières (© P. Lourdin)



Nid de frelons asiatiques à Lugney (© GDS)

GDS DU RHÔNE 18 Avenue des Monts d'Or 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
Tél : 04 78 19 60 60 / Fax : 04 78 19 60 61 www.frgdsra.fr / gds69@gds69.asso.fr



Nos actions sont menées avec le soutien financier du Département et de Lyon Métropole



VOTRE PORTAIL WEB GDS EST OUVERT !

Toutes vos données sanitaires en un simple Clic : qualifications sanitaires, liste des Bovin non-IPI, analyses, Bilan Sanitaire d'Élevage pré-rempli ... C'est gratuit pour les adhérents ! Inscription auprès du GDS (Cf plaquette jointe)

MIS EN PLACE D'UNE GARANTIE CAEV POUR LES CAPRINS EN RHONE-ALPES



La qualification CAEV officielle qui était auparavant gérée par les services de l'Etat (DDPP) n'existe plus depuis plusieurs années. Les GDS ont longtemps espéré qu'une nouvelle appellation CAEV verrait le jour au niveau national. Nous savons aujourd'hui que ce projet n'aboutira pas. C'est pourquoi la **section caprine des GDS Rhône-Alpes a proposé un référentiel technique régional permettant d'obtenir une garantie de cheptel vis-à-vis du CAEV** dont voici les modalités principales d'obtention et de maintien.

Acquisition de la garantie de cheptel CAEV :

- Deux sérologies négatives sur tous les animaux de plus de 12 mois espacées de 6 à 12 mois sont nécessaires.
- Condition supplémentaire : tous les animaux introduits depuis le premier examen qualifiant doivent provenir d'un cheptel bénéficiant de la garantie de cheptel vis-à-vis du CAEV.
- Cas particuliers :
 - dans le cas d'une création de troupeau à partir d'animaux en provenance de cheptel(s) bénéficiant de la garantie de cheptel CAEV, obtention de la garantie après une série de sérologies négatives sur tous les animaux de plus de 12 mois.
 - Si vous détenez aussi des ovins en contact avec les caprins: le troupeau ovin doit être qualifié Visna-Maedi

Maintien de la garantie de cheptel CAEV :

Un cheptel caprin bénéficiant de la garantie CAEV continue à bénéficier de la garantie lorsque :

- au moins 25 % des femelles (avec un minimum de 50), tous les mâles âgés de douze mois et plus, ainsi que tous les animaux introduits depuis le dernier contrôle annuel, sont

soumis au moins une fois par an, avec résultats négatifs, à un contrôle sérologique individuel par la technique ELISA

- tout caprin, quel que soit son âge, introduit dans le cheptel provient directement d'un cheptel bénéficiant de la garantie de cheptel vis-à-vis du CAEV. Le ou les animaux introduits doivent être accompagnés d'une attestation de garantie vis-à-vis du CAEV.



Pour bénéficier de la garantie CAEV, vous devez **SIGNER UN CONTRAT AVEC LE GDS**. Si votre troupeau peut bénéficier de la garantie, **LE GDS VOUS DÉLIVRERA UNE ATTESTATION**. Le GDS apporte **DES AIDES AUX ANALYSES**

Laurent Thomas - Marie-Christine Dupuy Rocci

TUBERCULOSE BOVINE EN FRANCE

Depuis 2001, la France est considérée comme « officiellement indemne de tuberculose bovine » par l'Union européenne, malgré la persistance encore d'une centaine de foyers en élevage chaque année. Les foyers se concentrent maintenant dans le Sud-Ouest, **un renforcement des mesures de lutte est déployé**

Si le nombre de foyers est relativement stable, la répartition géographique évolue. La région Côte d'Or historiquement sujette à l'infection a réussi à passer sous la barre des 5 foyers, démontrant ainsi que des efforts rigoureux permettent de réduire l'incidence de la maladie. **Dans le Sud-Ouest, la maladie continue de s'étendre, avec 58 foyers détectés depuis le 1er janvier, soit 91% des foyers nationaux actuellement.**

Les mesures de surveillance de la maladie reposent sur la détection de nouveaux foyers via l'inspection post-mortem systématique en abattoir, la prophylaxie annuelle et le contrôle des mouvements considérés « à risque » ainsi que la surveillance de la faune sauvage.

Les GDS de Nouvelle-Aquitaine et GDS France se mobilisent pour œuvrer à l'amélioration de la situation de la région, avec notamment la demande de **mise en place d'une méthode de détection plus efficiente** basée sur la réalisation d'une IDC* en remplacement de l'IDS**. L'IDC est plus sensible mais plus difficile à mettre en œuvre nécessitant une meilleure contention des animaux et une lecture fine des résultats par le vétérinaire.

En parallèle, des moyens financiers sont débloqués par l'Etat avec des subventions à l'IDC pour la prophylaxie des cheptels à risque. Dans le cadre d'un **plan national d'action 2017-2022**, et afin d'avancer vers l'éradication de la tuberculose en France, des travaux sont menés conjointement par le réseau GDS et la DGAL pour renforcer l'efficacité des en-

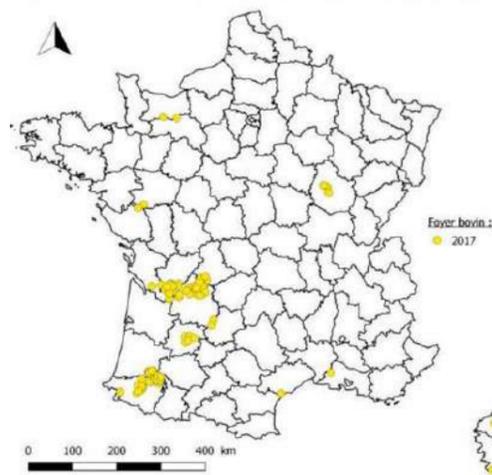
quêtes épidémiologiques et établir des recommandations de bonnes pratiques en matière de biosécurité pour éviter les contaminations ou re-contaminations.

Sabine Patricot

*Intra dermo tuberculination comparative

**intra dermo tuberculination simple

***Direction Générale de l'Alimentation



Foyers bovins déclarés infectés de tuberculose entre le 1^{er} janvier et le 14 septembre 2017

Sources : Semaine Vétérinaire N°1763 / 11 mai 2018, p32 / Gds France. Rapport Moral 2018

MEDECINES ALTERNATIVES CHEZ LES PETITS RUMINANTS
« SE FORMER POUR ETRE PLUS AUTONOME ET PLUS REACTIF »

Ouvertes aux éleveurs ovins et caprins souhaitant découvrir ou enrichir leurs pratiques de soins en médecines alternatives, les deux sessions de formation qui se sont déroulées durant l'hiver ont eu un franc succès. **Témoignage de Séverine Mack, jeune éleveuse en cours d'installation au sein du GAEC de la Milonière à Vaugneray, qui a suivi cette formation.**

« Intégrée au sein d'un GAEC où les associés utilisent depuis plusieurs années les médecines alternatives, je ressentais le besoin d'être moi-même plus armée et plus autonome au quotidien sur le suivi de la santé de nos chèvres. C'est pour cela que je suis allée me former ! Mon objectif était de mieux maîtriser l'utilisation des plantes et des huiles essentielles : leurs propriétés, leur mode d'action et leur protocole d'utilisation. »

A la question « la formation a-t-elle répondu à vos attentes ? », la réponse est « OUI ! La vétérinaire intervenante, était très pédagogue et à l'écoute de nos doutes et interrogations. On repart avec un **mémo pratique des « signes d'alerte et premiers soins »**. J'ai trouvé très intéressant le **partage d'expériences entre stagiaires** lors de la dernière demi-journée en exploitation. J'ai aussi **mieux intégré la notion « d'équilibre global » du troupeau** : le plus souvent la solution au pro-

blème ne se limite pas aux soins médicamenteux apportés à l'animal, mais à **la gestion de l'ensemble de son environnement (alimentation, ambiance, stress, ...)**. »

« Depuis que la formation a eu lieu, nous avons amélioré la gestion parasitaire du cheptel : en plus de **coproscopies régulières sur adultes**, nous utilisons la méthode FAMACHA (observation de la couleur des muqueuses) et **renforçons la flore digestive des chevrettes** en ajoutant des ferments lyophilisés (kéfir) dans le lait des chevrettes. Nous allons réaliser prochainement un drainage hépatique à l'aide d'une teinture mère que je vais essayer de fabriquer moi-même. A plus long terme, nous réfléchissons à **améliorer notre mode et rythme de distribution des fourrages**, car nous avons constaté, par analyse des refus présents à l'auge et dans les crottes, que l'assimilation de la ration n'était pas optimale. »



« A l'avenir, j'aimerais maintenir le **partage d'expériences avec les éleveurs** qui ont participé à cette formation, et approfondir sur l'homéopathie. »

Séverine Mack, GAEC de la Milonière. *Propos recueillis par Hélène BAUDOIX*



PROJET DE CRÉATION D'UNE SECTION AVICOLE

Dans le Rhône, on dénombre un peu plus de **200 producteurs de volailles** de typologie variée, en majorité des élevages dits « fermiers ». Ce mode de production est en essor car les consommateurs sont de plus en plus friands de **produits issus de circuit court** (vente sur les marchés ou à la ferme, magasins de producteurs, AMAP). Tout producteur étant responsable de ce qu'il vend, il faut être prudent sur le plan sanitaire pour protéger à la fois le consommateur et l'élevage.

Tous les élevages de volailles, quelle que soit leur taille, sont confrontés à deux principaux dangers sanitaires :

- **les Salmonelles** : on peut retrouver ces bactéries sur la coquille des œufs, la viande et plus exceptionnellement à l'intérieur de l'œuf. Le consommateur, en manipulant des produits contaminés ou en consommant des aliments insuffisamment cuits, peut tomber malade (les enfants, personnes âgées et femmes enceintes sont les plus à risque). Pour prévenir ce risque, **la réglementation impose un certain nombre de mesures (auto-contrôles)**. En 2017, quatre abattages ont eu lieu dans le Rhône suite à la détection de Salmonelle pathogène.

- **l'Influenza aviaire** : ce virus, très contagieux, peut causer une forte mortalité des volailles. Sa présence entraîne des mesures de police sanitaire (abattage des animaux) afin d'éviter la dissémination vers d'autres élevages. Suite aux crises ayant touché le

Sud-Ouest, un **Arrêté Ministériel impose la mise en place de mesures de biosécurité**.

Afin d'aider les éleveurs dans la prévention et la lutte contre ces dangers et de les accompagner sur différents aspects (information, appui technique...), le **Groupe de Défense Sanitaire est en train de créer une section avicole**. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu au printemps et une enquête a été menée afin de connaître les besoins des aviculteurs pour adapter la future section à leurs attentes. Une dizaine d'éleveurs souhaitent s'impliquer pour construire collectivement les actions de cette section courant 2018.

Perrine Matrat

Les mesures de biosécurité (bonnes pratiques d'hygiène, dératisation...) préviennent l'introduction et limitent la présence de tous les agents pathogènes

Le saviez-vous ? La viande de volailles et les œufs plaisent aux consommateurs : dans l'agglomération lyonnaise, ils représentent plus de 20% des produits vendus sur les marchés.



DÉCAPAGE ET DÉSINFECTION DES BÂTIMENTS

Une ventilation retrouvée, de meilleures conditions d'hygiène et plus de confort de travail

L'utilisation des bâtiments est de plus en plus intensive. Les animaux y sont logés une grande partie de l'année. Les vides sanitaires entre les lots sont peu réalisés. Les jeunes animaux sont regroupés de plus en plus tôt avec des congénères adultes. Les éleveurs ont recours à la vaccination pour prévenir les maladies respiratoires. L'utilisation quotidienne des tracteurs empoussièrent les bardages. A terme, entre brassement microbien et mauvaise ventilation, le bâtiment peut devenir préjudiciable à la bonne santé du troupeau. Un décapage casse cet engrenage. La désinfection intervient ensuite pour baisser la pression microbienne. Le cas typique des **nurseries, souvent bien chargées, sans vide sanitaire est un bon exemple où un décapage-désinfection annuel apporte un réel bénéfice.**

Pas de résultat sans un minimum de moyens

Nettoyer : évacuer les litières, balayer toutes les surfaces, retirer les restes d'alimentation.

Détremper le bâtiment

Décapage : Du sol au plafond. Un bon décapage permet d'éliminer plus de 75 % des germes présents dans les poussières et le bio-film.

Désinfecter : Le produit désinfectant sera choisi en fonction des pathologies de l'élevage visées.

Respecter un vide sanitaire : Tant qu'il reste de l'humidité, le microbisme n'est pas réduit à son minimum.



Les rongeurs sont porteurs de nombreux pathogènes (salmonelles, leptospirose etc.) potentiellement dangereux pour les animaux et l'homme. Pour une hygiène globale de l'élevage, **NE PAS OUBLIER DE DÉRATISER !**



Si l'on est mal équipé, le chantier de décapage-désinfection représente un travail important en temps et en moyens humains.
Farago Rhône dispose de matériel performant et efficace. Interventions rapides. Contactez-nous !

TAILLE D'ONGLONS : CAPRINS ET OVINS

Les boiteries peuvent causer des pertes de production importantes. Le parage des pieds des chèvres et brebis permet de faire un bilan complet de l'état de santé du troupeau. **Economiquement, les éleveurs s'y retrouvent !**

L'objectif premier est de **restaurer les aplombs**. Des animaux non boiteux sont plus productifs, plus actifs et plus résistants. Le parage régulier réduit également les risques de développement de lésions infectieuses des onglons, telles que la dermatite interdigitale et le piétin.

Les boiteries causent des problèmes de reproduction, des baisses de la production de lait et une baisse d'état corporel. Pour un mâle reproducteur, ce peut même être la saillie qui lui devient impossible.

Dans les élevages atteints de piétin, le parage est la clef de la réussite du traitement. Les bactéries à l'origine de la maladie sont anaérobies, le parage expose les zones infectées à l'air et les autres traitements effectués (pédiluve, soins locaux, etc.) sont alors efficaces ! La fréquence du parage est influencée par un certain nombre de facteurs (niveau de production, âge, logement, etc.). **L'idéal est de parer au moins une fois par an l'ensemble des animaux du troupeau.**

Audrey de Lescure.



Pour proposer des interventions toujours plus adaptées à votre élevage, limiter le stress des animaux, gagner en temps et efficacité, Farago Rhône s'équipe d'une **nouvelle cage de retournement hydraulique.** Contactez-nous pour un devis !



ACCUEIL A LA FERME : DES PRÉCAUTIONS SANITAIRES POUR ÉVITER LA TRANSMISSION DES ZONOSES

Les zoonoses désignent les maladies transmises à l'homme par les animaux. Elles peuvent affecter l'éleveur et ses proches, les intervenants réguliers en élevage, ou encore les visiteurs occasionnels. A l'inverse, le public accueilli peut lui-même introduire certaines maladies dans le cheptel. L'objectif est alors **d'identifier ces risques afin de les maîtriser et/ou les prévenir, dans le but de garantir de bonnes conditions d'accueil sur l'exploitation.**

Connaître les modes de transmission des zoonoses permet de mieux adapter les mesures à prendre. Les maladies se contractent :

- par contact direct en touchant un animal,
- par voie orale en portant les mains à la bouche (salmonellose, ...),
- par voie respiratoire en inhalant des poussières contaminées (fièvre Q, ...).

La plupart des zoonoses sont asymptomatiques pour les personnes en bonne santé, mais **le risque est réel pour les personnes fragiles** : femmes enceintes, jeunes enfants, per-

sonnes immunodéprimées ou atteintes de maladies chroniques.

La prévention reste de mise :

- **Isoler les animaux malades** ou porteurs de lésions cutanées.
- Les animaux apparemment sains peuvent eux-mêmes être porteurs de maladies notamment abortives. Il est donc primordial de maintenir une **surveillance régulière du cheptel**, en complément des mesures de prophylaxie obligatoires
- Des outils de suivi sont à votre disposition (kit avortements bovins, statut sanitaire des petits ruminants), en complément des bi-

Hélène Baudoux



Informez les visiteurs et sécurisez le parcours : balisage, consignes de sécurité, écarter les objets dangereux, identifier clairement les zones interdites, ne pas boire, manger ou fumer près des animaux.



Fournir des dispositifs d'hygiène : mettre à disposition un point de lavage des mains ou à défaut une solution hydro-alcoolique, offrir des sur-bottes jetables, stocker le fumier à l'écart du parcours des visiteurs.



Séparer les animaux à risque : isoler les animaux malades dans un endroit non accessible aux visiteurs. Limiter les visites en période de mise-bas et éliminer les reliquats (délivrance, litière souillée, ...). En cas d'avortements en série, arrêter les visites jusqu'à l'obtention de résultats favorables ou la mise en oeuvre de mesures appropriées

BESNOITIOSE

LA SURVEILLANCE SE RENFORCE POUR PROTÉGER LES ÉLEVAGES DU RHÔNE

La besnoitiose est une maladie des bovins due à un parasite microscopique, qui se transmet par piqure (taons ou stomoxes, mais aussi aiguilles à usage multiple). Il y a beaucoup de porteurs sains, qui ne déclarent pas les symptômes. Elle est en constante progression en France et Rhône-Alpes, où plusieurs foyers ont déjà été détectés : **la surveillance de cette maladie constitue donc une action sanitaire jugée prioritaire.**

C'est pourquoi, le GDS du Rhône a décidé, comme d'autres GDS de la région Rhône-Alpes, de renforcer les mesures de prévention contre la besnoitiose en rendant **obligatoire le contrôle sérologique individuel avant tout rassemblement de bovins** (prise en charge financière de cette analyse par le GDS, comme pour tout autre contrôle sérologique réalisé dans le cadre des concours et rassemblements).

Cette décision complète les **mesures de prévention proposées depuis janvier 2018 par le GDS aux éleveurs du Rhône** (voir encadré).



RÈGLEMENT SANITAIRE DES CONCOURS, COMICES, RASSEMBLEMENTS DANS LE RHÔNE :

Une sérologie individuelle négative réalisée dans les 21 jours précédant le rassemblement est demandée. Prise en charge 100% GDS.



VOUS SOUHAITEZ SURVEILLER LA BESNOITIOSE DANS VOTRE CHEPTEL ?

Le GDS apporte des aides financières pour l'analyse **besnoitiose lors des achats** (éviter de rentrer des porteurs chroniques asymptomatiques) ou lors d'une **recherche complète sur tous les animaux du cheptel**. Contactez-nous.

EN CAS DE PROBLÈME, RÉAGIR VITE

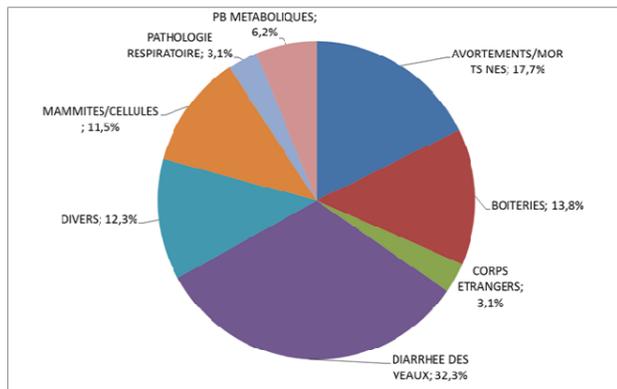
Si un bovin est détecté, il faut être réactif, car **la diffusion dans le troupeau peut aller vite**. En premier lieu, isoler l'animal suspect et faire pratiquer des **analyses sur tout le troupeau**. En fonction des résultats et après concertation avec votre vétérinaire et votre GDS, **un plan d'assainissement** et

une stratégie de lutte peuvent être engagés (accompagnement technique et financier du GDS69 en plus des aides nationales (Fond de Mutualisation des GDS), régionales (Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale) et départementales.

Perrine Matrat

« UNE BONNE CONDUITE DU TARISSEMENT ET DE LA PRÉPARATION AU VÊLAGE... »

Dans le Rhône, 10% des veaux meurent avant l'âge de 3 mois. Depuis 6 ans, 130 éleveurs « bovins lait » ont demandé à la commission coup-durs une aide pour surmonter les mortalités importantes subies dans leurs élevages. **Dans la moitié de ces dossiers coup-dur, les pathologies dominantes constatées concernent les veaux** : diarrhées néonatales, morts nés ou avortements.



Pathologies observées dans 130 élevages « bovins lait » ayant déposé un dossier coup-dur depuis 2012



Dans la majorité des cas, ces mortalités auraient sans doute pu être limitées par **une meilleure gestion des vaches tarées et un apport de colostrum de qualité aux veaux** en quantité suffisante. Le logement du veau fait également partie des conditions sur lesquelles on peut agir pour sécuriser son avenir (voir encadré).

Des vaches tarées bien gérées pour un couple mère/veau en bonne santé

C'est à la fin du tarissement que plusieurs éléments en faveur d'un bon « démarrage » des veaux se préparent. En plus de la santé du veau, la période sèche est également primordiale pour la lactation suivante :

- le vêlage. S'il se passe bien, avec un veau vigoureux qui se lève et tète seul rapidement, on diminue le risque de mise-bas longue et difficile, pouvant causer la mort du veau et/ou une non-délivrance qui peut se compléter par une métrite, un retard à la reproduction...

- le colostrum. Il se synthétise et s'accumule dans la mamelle dans les 3 dernières semaines avant vêlage et devra être bu par le jeune tout de suite après sa naissance.

Pour un bon démarrage des veaux

Bénéfice du tarissement pour la mère

- la mamelle se repose, les cellules sécrétrices (lactocytes) se régénèrent et les infections mammaires peuvent guérir.

- préparation des papilles et de la microflore du rumen à assimiler une ration permettant de couvrir le niveau de production laitière de début de lactation

- prévention des pathologies métaboliques du péri-partum (fièvre de lait, acétonémie).

Une ration spécifique au tarissement

Pour cela, l'alimentation est la clé. On recherche un état d'engraissement optimal en début de tarissement (NEC de 3,5 chez les laitières) qui ne varie pas au cours de celui-ci. C'est un challenge car en même temps que les besoins nutritionnels augmentent en fin de gestation, la capacité d'ingestion diminue. Ainsi, en fin de tarissement, les besoins seront couverts en concentrant la ration et ré-introduisant la ration des vaches en lactation au moins 3 semaines avant la mise bas (afin de **respecter le temps d'une transition alimentaire**). L'eau propre et à volonté sera à disposition.

Ne pas oublier les minéraux et oligo-éléments

Concernant les minéraux, en plus du sel (apporté dans la ration ou via les pierres à sel), on vise **une baisse du BACA** ((K+Na)-(Cl+S)) afin de provoquer la mobilisation du calcium osseux et prévenir les hypocalcémies. Pour cela, éviter le potassium (contenu dans l'herbe jeune en particulier) et si besoin ajouter du chlorure de magnésium durant les 10 jours avant vêlage. **Les oligo-éléments** (Sélénium, Zinc, Iode, Cuivre) et vitamines (A, D, E..) sont essentiels, d'autant plus

pour les primipares dont la croissance est en cours donc les besoins plus importants. Plusieurs possibilités existent pour l'administration : bolus spécial vache tarée, distribution dans l'alimentation....

Un logement confortable pour du repos

Pendant cette période, ces vaches de gabarit plus imposant que les vaches en lactation passent beaucoup de temps couchées, et ont besoin de reposer leur mamelle et leurs pieds en plus d'assurer la croissance du veau. Il faut donc fournir **des conditions de confort optimales** (aire paillée, pâture, logettes plus grandes...) et **un logement propre pour limiter le risque de nouvelles infections mammaires**.

Mettre en œuvre ces bonnes pratiques d'alimentation et de logement est plus facile si **les tarées sont séparées des vaches en lactation**. Cela demande de l'organisation et peut sembler contraignant (place en bâtiments, organisation et temps de travail), mais c'est une des clés pour prévenir les pathologies des mères et des veaux autour de la mise bas.

... POUR DES BÉNÉFICES MULTIPLES POUR LES VEAUX ET LES MÈRES...

Quantité, qualité et délai de distribution du colostrum : 1^{er} remède de l'élevage

Chez les bovins, le transfert d'immunité de la mère au nouveau-né ne se fait pas au cours de la gestation. C'est donc uniquement via le colostrum bu par le veau que les anticorps (immunoglobulines) absorbés en traversant la barrière intestinale viendront protéger le jeune veau de manière durable vis à vis des pathologies néonatales.

La distribution doit se faire **dans les premières 12 heures de la vie du veau** car ensuite les anticorps ne peuvent pratiquement plus traverser la barrière intestinale. C'est également une source d'énergie, de vitamines et d'oligo-éléments qui est indispensable au démarrage et à la survie du nouveau-né. Passé ce délai, la distribution du colostrum présente quand même un intérêt : celui de protéger le veau par une action locale, en neutralisant les agents responsables des diarrhées néonatales. En pratique, on estime **qu'un veau laitier doit boire au minimum deux litres dans les deux premières heures et 10% de son poids dans les premières 24 heures, soit quatre à six litres**.

La qualité du colostrum est également très importante. Pour être distribué, **un colostrum doit contenir au minimum 50 g/l d'immunoglobulines (IgG)**. Le colostrum distribué doit être celui issu de la première traite, le plus riche en immunoglobuline. La qualité peut varier en fonction de certains facteurs, comme le rang de lactation (colostrum optimal en 3^{ème} lactation). Même s'il est possible depuis de nombreuses années d'estimer à la ferme la qualité du colostrum

en mesurant sa densité avec un pèse colostrum, en veillant à respecter le mode d'emploi, notamment la température d'utilisation (en général entre 25 et 30°C), et l'absence de mousse. Il est préférable d'utiliser aujourd'hui **un réfractomètre qui sera plus précis**.

A noter qu'il est possible de **congeler un colostrum** de qualité pour une distribution ultérieure. La décongélation peut être réalisée à température ambiante ou au bain marie (sans dépasser 56°C, pour ne pas dénaturer les protéines). Prescrire le four à micro-ondes, les anticorps seraient détruits.



Le logement des veaux naissants ; un facteur de réussite !

Le veau d'élevage est l'avenir du troupeau laitier. Par conséquent, il est nécessaire de veiller à lui procurer un logement adapté à ses besoins.

Il faut spécifier deux phases dans le logement des veaux :

- La pouponnière, pour des veaux de 0 à 3 semaines.
- La nurserie, pour des veaux de 3 semaines à 6 mois.

La pouponnière permet un logement individuel des veaux naissants. Ainsi, on limite au maximum les risques de contamination entre congénères. Le suivi individualisé pour chaque animal est possible, la surveillance optimisée. Les veaux naissants n'ont pas la capacité de se réchauffer eux-mêmes, aussi on met à leur disposition un volume d'air minimal de 8 à 12 m³ / d'air par animal. **Les plafonds et les murs sont isolés pour limiter les variations de température.**

La nurserie permet de loger collectivement les veaux jusqu'au sevrage. Les animaux doivent disposer d'un volume d'air maximal de 20m³ / animal.

Les niches à veaux extérieures sont un excellent compromis pour un bon logement des veaux laitiers. Leur positionnement au Sud-Est améliorera le confort pour les animaux. Une bonne réflexion sur leur emplacement est autant de confort de travail gagné pour l'éleveur !

Dans tous les cas, on donne **priorité à l'hygiène**. Les cases doivent être démontables, et ainsi facilement lavables (décapage + désinfection) entre deux animaux ou deux lots d'animaux. L'absence d'humidité dans les bâtiments est impérative. La préparation du lait ou le lavage des biberons doivent se faire à l'extérieur du bâtiment des veaux. Pour que les veaux soient bien, le tracteur n'a pas sa place, les opérations de paillage, curage et distribution du lait sont manuelles.

En élevage allaitant, il existe des solutions pour protéger les veaux du froid. L'installation de niches dans les cases à veaux suffit très souvent à régler les problèmes de toux sur les jeunes veaux. Attention tout de même à respecter les surfaces minimales d'aires de vie pour les couples mère-veaux et à veiller à la bonne ventilation du bâtiment.



La vitalité du veau à la naissance passe par une bonne gestion du tarissement de la mère

